

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 SEPTEMBRE 2018

Date de la convocation :

6 septembre 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9

L'an deux mil dix-huit, le 11 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENault, M. POCHE

Secrétaire de séance : Mme DEGAS

D2018-30 : PARTICIPATION ECOLE PRIVEE 2018/2019

Dans le cadre du contrat d'association passé avec l'école privée Notre Dame de Pontmain, il a été établi une convention de forfait communal, qui est arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer une nouvelle convention, pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Madame le Maire informe que la circulaire préfectorale n°2018-08-DPT-6 indiquait que le coût moyen départemental, servant de base de calcul de la participation communale, était de 394 € pour un élève d'élémentaire et 1 281 € pour un élève de maternelle.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 13 septembre 2018.

GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20180911-D2018-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2018
Publication : 17/09/2018